

HORAIRES INTERNAT

NOM :

PRENOM :

APPEL DE PRÉSENCE

LUNDI – MARDI – JEUDI :

LE SOIR :

- **17H00 →** LES INTERNES DOIVENT ALLER DEVANT LA VIE SCOLAIRE. (1)
- **18H00 →** DÉPART POUR LA COLINIÈRE. DÉPART COLLECTIF

LE MATIN :

- **7H50 →** DEVANT LE SELF AU LYCEE DE LA COLINIÈRE. DÉPART COLLECTIF

Les assistants d'éducation doivent savoir à tout moment où se trouvent les élèves internes. Ils feront l'appel à ces horaires chaque jour, les internes doivent impérativement respecter ces horaires.

Il n'est pas autorisé de prendre les transports en commun et notamment le tram pour les trajets à l'internat et au self.

(1) Une heure d'activité obligatoire est organisée de 17H à 18H.

LE MERCREDI : (l'internat ouvre dès 15h00)

Les internes disposent librement de leur temps sauf demande contraire des responsables légaux. Ils devront cependant être obligatoirement à 18h00 à l'internat de la Colinière pour l'appel.

En cas de retard empêchant d'être avant 18h30 à l'internat, l'interne devra contacter la vie scolaire du Grand Blottereau ET la vie scolaire de la Colinière pour signaler son retard à l'internat.

L'ORGANISATION À L'INTERNAT

À L'internat le soir :

- **18H45 → 19H50**
Début du temps de repas, les internes descendent de leur étage au self pour le dîner. Ils sont libres d'utiliser la cour pendant ce temps.
- **19H45 = Retour dans les chambres → APPEL DE PRÉSENCE**
- **19H50 → 21H00**
Début de l'heure d'étude/temps calme. Les internes du Grand Blottereau ne doivent pas naviguer entre les chambres et doivent faire leurs devoirs/révisions.
- **21H00 → 21H30**
Temps libre. Accès à l'extérieur.
- **21H30 = Retour dans les chambres → APPEL DE PRÉSENCE**
- **21H00 → 22H00**
Dernier temps prévu pour les douches. C'est aux internes de s'organiser entre eux pour prendre leur douche à tour de rôle. Il n'est plus possible de prendre sa douche après par respect pour les élèves s'étant déjà couché.
- **21H45 → 22H00**
Temps de préparation des affaires de cours pour le lendemain.
- **22H00 → 22H30 = Extinction des feux**

À L'internat le matin :

- **Maximum 7H00 → 7H15**

Lever pour la toilette et le petit-déjeuner. Les internes peuvent se lever avant 7h00, heure limite pour être levé.

- **7H25 → TOUT LE MONDE doit avoir quitté l'internat.**

- **7H15 → 7H50**

Petit-déjeuner au self.

- **7H50 = APPEL DE PRÉSENCE et DÉPART COLLECTIF pour le Grand Blottereau. INTERDICTION DE PRENDRE LES TRANSPORTS EN COMMUN.**

AUTORISATION DE SORTIE

1. **LES INTERNES SONT LIBRE DE SORTIR LE MERCREDI APRÈS-MIDI SAUF CONTRE-INDICATION DE VOTRE PART. ILS DEVRONT ÊTRE À L'INTERNAT POUR 18h30 AU PLUS TARD EN CAS DE SORTIE. SI UN RETARD IMPRÉVU LES EN EMPÊCHENT, ILS DEVRONT EN INFORMER LA VIE SCOLAIRE DE LA COLINIÈRE PAR TÉLÉPHONE.**
2. **EN DEHORS DU MERCREDI APRÈS-MIDI EN CAS DE TROU DANS L'EMPLOI DU TEMPS, LES INTERNES NE SONT PAS AUTORISÉS À SORTIR SANS ACCORD ET SIGNALEMENT DE LA PART DES RESPONSABLES LÉGAUX À LA VIE SCOLAIRE. POUR CE FAIRE ET À CHAQUE FOIS, LES RESPONSABLES LÉGAUX DEVRONT IMPÉRATIVEMENT ÉCRIRE UN MAIL À LA VIE SCOLAIRE POUR SIGNALER LEUR AUTORISATION.**
3. **POUR TOUTE ABSENCE À L'INTERNAT, LA VIE SCOLAIRE DOIT ÊTRE PRÉVENUE PAR MAIL AU MINIMUM 24H À L'AVANCE.**
4. **EN CAS D'ABSENCE À CARACTÈRE D'URGENCE À L'INTERNAT LE JOUR MÊME, LES RESPONSABLES LÉGAUX ONT L'OBLIGATION D'INFORMER LA VIE SCOLAIRE PAR MAIL EN INDIQUANT LE MOTIF. EN CAS D'ABSENCE À L'INTERNAT RÉCURRENT (EX : TOUS LES JEUDI), L'AUTORISATION DEVRA ÊTRE DEMANDÉ À LA CPE.**

MAIL POUR LES AUTORISATION D'ABSENCE ET DE SORTIE : vs.grand.blottereau@educagri.fr

EN CAS DE MANQUEMENTS IMPORTANTS OU RÉPÉTÉS AU RÈGLEMENT DE L'INTERNAT, DES SANCTIONS POURRONT ÊTRE ENGAGÉES ET LA PLACE À L'INTERNAT POURRAIT ÊTRE RÉVOQUÉ.

TAMPON VIE SCOLAIRE	SIGNATURE(S) RESPONSABLE(S)	SIGNATURE INTERNE

DOCUMENT À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT À LA VIE SCOLAIRE DU GRAND BLOTTEREAU AVEC SIGNATURE